

CONSEIL DE QUARTIER DE NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF CONSEIL D'ADMINISTRATION 15 JANVIER 2025

Centre communautaire Lebourgneuf 1650, boulevard La Morille (salle multifonctionnelle)

Procès-verbal de la première assemblée ordinaire du conseil de quartier de Neufchâtel Est — Lebourgneuf tenue le 15 janvier 2025, à 19 h.

PRÉSENCES:

Mme Lise BilodeauPrésidenteMme Lise VilleneuveTrésorièreMme Cynthia FauteuxSecrétaire

M. Brann Blanchette-Émond Administrateur
M^{me} Hélène Lancup Administratrice
M. Jonathan Simard Administrateur

M^{me} Patricia Boudreault-Bruyère Conseillère municipale, district de Neufchâtel-

Lebourgneuf

M^{me} Véronique Dallaire Conseillère municipale, district des Saules — Les

Méandres

ABSENCES

M^{me} Liane Bourdages

M. Jean-Guyler Darcelin

M. Harmut Mollmann Lafrenière

M. Louis-Simon Rochette

M. Jean Rochette

Vice-présidente

Administrateur

Administrateur

Administrateur

Administrateur

IL Y A QUORUM

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

M^{me} Éloïse Gaudreau Conseillère en consultations publiques, Service des

relations citoyennes et communications

M. Christian Lepage Conseiller à la gestion du territoire

Présence de 4 citoyens dans l'assemblée.

ORDRE DU JOUR DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE ORDINAIRE 2025 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL DE QUARTIER DE NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF

25-01-01	Ouverture de l'assemblée	
25-01-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	
25-01-03	Demande d'opinion au conseil de quartier <u>concernant les modifications des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)</u> — Arrondissement des Rivières	
25-01-04	Assemblée publique et demande d'opinion au conseil de quartier concernant des assouplissements réglementaires pour optimiser l'utilisation de terrains industriels (rue des Rocailles)	
25-01-05	Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 décembre 2024	
25-01-06	Période d'information des membres du conseil municipal	
25-01-07	Période de questions et commentaires du public	
25-01-08	Suivi des dossiers et affaires nouvelles	
	Centre communautaire Charles-Auguste Savard (résolution)Plan d'action (discussion)	
25-01-09	Correspondance, trésorerie et affaires internes	
	 Assemblée générale 2025 Correspondance et secrétariat Trésorerie Google workplace 	
25-01-10	Divers/varia	
25-01-11	Levée de l'assemblée	

25-01-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente ouvre la séance à 19 h 01 et souhaite la bienvenue à l'assistance. Elle rappelle que tous les membres du conseil d'administration du quartier sont des bénévoles et qu'ils n'ont aucun pouvoir décisionnel, mais de recommandation.

25-01-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajout : démission d'Harmut Mollmann Lafrenière (correspondance)

SUR UNE PROPOSITION D'HÉLÈNE LANCUP DÛMENT APPUYÉE PAR JONATHAN SIMARD, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout mentionné plus haut. **ADOPTÉE**

25-01-03 DEMANDE D'OPINION AU CONSEIL DE QUARTIER CONCERNANT <u>LES MODIFICATIONS DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)</u> — ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

Présentation du projet de modification par M. Christian Lepage, conseiller en urbanisme au service de la gestion du territoire. Le contenu de la présentation se retrouve dans les documents remis à tous les membres.

Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Cette demande concerne des modifications qui s'inscrivent dans un plan de mise en œuvre accélérée de sa Vision de l'habitation. Elles visent à abroger la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour l'arrondissement des Rivières afin d'optimiser les délais d'analyse par la Ville et, ultimement, d'accélérer le processus de délivrance des permis.

Modifications réglementaires :

Zone 22103lp

Une période de questions et de commentaires suit la présentation du projet de modification. On retrouve l'essentiel des propos qui y ont été exprimés dans le rapport de consultation joint en annexe du présent procès-verbal.

L'opinion du conseil de quartier est demandée. La proposition de modification réglementaire est soumise au vote.

Option A = Accepter les demandes de modification telles que présentées ce soir

Option B = Refuser les demandes de modification

RÉSOLUTION 25-CA-01

PROJET DE MODIFICATION INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME RELATIVEMENT AUX DISPOSITIONS CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DANS LA ZONE 22103LP, R.C.Q. 3376, SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ par le conseil de quartier de Neufchâtel Est — Lebourgneuf de recommander au conseil d'arrondissement des Rivières d'adopter le projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme R.V.Q. 3376 visant à abroger la réglementation sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale. Adoptée

25-01-04 ASSEMBLÉE PUBLIQUE ET DEMANDE D'OPINION AU CONSEIL DE QUARTIER CONCERNANT <u>DES ASSOUPLISSEMENTS</u> RÉGLEMENTAIRES POUR OPTIMISER L'UTILISATION DE TERRAINS INDUSTRIELS (RUE DES ROCAILLES)

Présentation du projet de modification par M. Christian Lepage, conseiller en urbanisme au service de la gestion du territoire. Le contenu de la présentation se retrouve dans les documents remis à tous les membres.

Ce règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Cette demande concerne des modifications réglementaires proposées afin d'assurer une meilleure croissance des entreprises dans le secteur, des modifications à la réglementation d'urbanisme sont requises. Pour ce faire, il est proposé :

- De réduire les marges pour faciliter l'agrandissement des locaux ou l'implantation de nouveaux bâtiments ;
- D'augmenter les hauteurs maximales permises à 24 m;
- D'autoriser les groupes d'usages liés à l'industrie des hautes technologies et à l'industrie générale ;
- D'autoriser les activités génératrices d'entreposage qui n'étaient pas permises auparavant (entreprises d'aménagement paysager et de déneigement, services de transport et services de construction).

Modifications réglementaires :

Zone 21735Cb

Une période de questions et de commentaires suit la présentation du projet de modification. On retrouve l'essentiel des propos qui y ont été exprimés dans le rapport de consultation joint en annexe du présent procès-verbal.

L'opinion du conseil de quartier est demandée. La proposition de modification réglementaire est soumise au vote.

Option A = Accepter les demandes de modification telles que présentées ce soir

Option B = Refuser les demandes de modification

RÉSOLUTION 25-CA-02

PROJET DE MODIFICATION INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 21735CB, R.C.A.2V.Q. 397, SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ par le conseil de quartier de Neufchâtel Est — Lebourgneuf de recommander au conseil d'arrondissement des Rivières d'adopter le projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme R.V.A.2V.Q. 397, qui vise à assurer une meilleure croissance des entreprises dans le secteur. Adoptée

25-01-05 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2024

SUR UNE PROPOSITION DE LISE VILLENEUVE DÛMENT APPUYÉE PAR JONATHAN SIMARD, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procèsverbal de la rencontre du 18 décembre 2024. **ADOPTÉE**

25-01-06 PÉRIODE D'INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M^{me} Patricia Boudreault-Bruyère

- Consultation publique pour la stratégie routière : il y aura deux ateliers consultatifs : le 20 janvier en ligne et le 22 janvier en personne au club social Victoria.

M^{me} Véronique Dallaire

- Pas de nouveau dossier.
- En attente de nouvelles pour le bruit à l'Académie Saint-Louis.

25-01-07 PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucune question du public.

25-01-08 SUIVI DES DOSSIERS ET AFFAIRES NOUVELLES

Centre communautaire Charles-Auguste Savard (résolution)

Les membres du conseil de quartier souhaitent appuyer les citoyens dans leur démarche de reconstruction du centre communautaire Charles-Auguste-Savard et déposent la résolution suivante :

Attendu que la Ville de Québec a suspendu le projet de reconstruction du centre communautaire Charles-Auguste-Savard, planifié depuis 2018 dont

le projet de 23 millions de dollars a été présenté officiellement à la population du quartier Neufchâtel-Est Lebourgneuf en février 2023 ;

Attendu que les plans de reconstruction sont rendus à une étape très avancée;

Attendu que la reconstruction du centre communautaire Charles-Auguste-Savard n'a jamais été conditionnelle à l'obtention de subventions ;

Attendu que les infrastructures actuelles sont désuètes et en mauvais état :

Attendu que l'accessibilité des personnes à mobilité réduite est limitée ;

Attendu que le quartier Neufchâtel-Est Lebourgneuf est le quartier ayant la plus forte augmentation démographique ;

Attendu que les citoyens du quartier Neufchâtel-Est Lebourgneuf ont droit à des installations modernes, sécuritaires et garantissant à tous une accessibilité adéquate;

En conséquence, il est résolu que le conseil de quartier de Neufchâtel-Est Lebourgneuf demande à la Ville de Québec de réinscrire dans le prochain budget les sommes nécessaires à la réalisation de la reconstruction du Centre Communautaire Charles-Auguste-Savard sans attendre l'obtention de subventions.

RÉSOLUTION 25-CA-03

SUR UNE PROPOSITION DE LISE VILLENEUVE DÛMENT APPUYÉE PAR HÉLÈNE LANCUP, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de demander à la Ville de Québec de réinscrire dans le prochain budget les sommes nécessaires à la réalisation de la reconstruction du Centre Communautaire Charles-Auguste-Savard sans attendre l'obtention de subventions.

• Plan d'action (discussion)

Jonathan Simard a rédigé une première version du plan d'action. Les membres du conseil de quartier ont fait leurs commentaires et ceux-ci seront intégrés à une deuxième version. Eloïse Gaudreau mentionne qu'il est préférable que le plan d'action ne soit pas trop ambitieux et qu'il présente des actions réalisables. Les grandes lignes de la version finale entérinée par les membres du conseil de quartier seront présentées à la prochaine assemblée générale. Éloïse Gaudreau doit s'informer des exigences minimales pour la consultation auprès du public. Les membres du conseil s'entendent pour faire une rencontre de travail avant la prochaine assemblée du 19 février.

25-01-09 CORRESPONDANCE, TRÉSORERIE ET AFFAIRES INTERNES

Assemblée générale 2025

 Lise Bilodeau suggère de parler de l'accueil des nouveaux arrivants, afin de démystifier leur réalité. Lise Bilodeau va demander à l'organisme Amélie et Frédéric s'il souhaite faire une présentation à l'assemblée générale. Éloïse Gaudreau propose aussi que la Ville de Québec vienne présenter son plan d'action pour l'accueil des nouveaux arrivants.

Correspondance

- M. Harmut Mollmann Lafrenière a envoyé sa démission en tant que membre du conseil de quartier.

RÉSOLUTION 25-CA-04 RÉCEPTION DE LA DÉMISSION DE M. HARMUT MOLLNANN LAFRENIÈRE

SUR UNE PROPOSITION DE LISE BILODEAU DÛMENT APPUYÉE PAR JONATHAN SIMARD, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de prendre acte et d'accepter la démission de Harmutt Mollmann Lafrenière. Une lettre de remerciement lui sera envoyée.

ADOPTÉE

- L'organisme *La pieuvre* a envoyé une lettre au conseil de quartier. Le but de la lettre était de réitérer leur disponibilité pour aider le conseil de quartier dans la réalisation de son plan d'action. Il s'agissait d'une invitation, donc il n'y a pas de réponse à donner.
- M. Jean Labrèche a envoyé une lettre au conseil de quartier, dans laquelle il inclut une autre lettre destinée au comité consultatif sur la sécurité routière. Cette démarche vise à partager ses préoccupations et à nourrir les réflexions en vue de la prochaine consultation. Le courriel de M. Labrèche, comprenant ces documents, sera transmis à tous les membres du conseil de quartier, et le sujet sera abordé lors de la prochaine séance.

Trésorerie

Lise Villeneuve indique que le solde au 30 novembre 2024 était de 1724 \$. Après avoir acquitté les frais de service (2,95 \$), le paiement de la secrétaire (125 \$), le paiement pour les brassards et le repas du mois de décembre, le solde au 31 décembre est de 716 \$. Si on exclut le montant pour la sécurité routière (393 \$), le solde est de 323 \$.

Eloïse Gaudreau remet un chèque de 2175 \$ à Lise Villeneuve pour le fonctionnement du conseil de quartier pour l'année 2025.

RÉSOLUTION 25-CA-05 FRAIS DE SECRÉTARIAT POUR LES PROCÈS-VERBAUX.

SUR UNE PROPOSITION DE LISE BILODEAU DÛMENT APPUYÉE PAR HÉLÈNE LANCUP, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser une dépense de 125 \$ par procès-verbal pour l'année 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-CA-06

FRAIS DE RÉDACTION POUR LA PRODUCTION DU RAPPORT ANNUEL 2024.

SUR UNE PROPOSITION DE LISE BILODEAU DÛMENT APPUYÉE PAR LISE VILLENEUVE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser une dépense de 250 \$ pour la production du rapport annuel de l'année 2024. **ADOPTÉE**

RÉSOLUTION 25-CA-07

FRAIS DE SECRÉTARIAT POUR LA RENCONTRE DU 15 JANVIER 2025.

SUR UNE PROPOSITION DE LISE BILODEAU DÛMENT APPUYÉE PAR LISE VILLENEUVE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de verser la somme de 125 \$ à M^{me} Martine Gagnon pour les frais de secrétariat. Un virement bancaire lui sera fait.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-CA-08

MISE À JOUR AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES.

SUR UNE PROPOSITION D'HÉLÈNE LANCUP DÛMENT APPUYÉE PAR LISE BILODEAU, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer Lise Villeneuve pour effectuer la mise à jour au Registre des Entreprises à la suite de l'assemblée générale annuelle.

ADOPTÉE

Google Workplace

Jonathan Simard s'est concentré sur le plan d'action. Le Google Workspace sera son prochain projet. Éloïse Gaudreau lui enverra les détails de la formation qui a été donnée.

25-01-10 **DIVERS/VARIA**

 Une citoyenne souhaite porter à l'attention du conseil de quartier qu'il commence à y avoir des personnes en situation d'itinérance dans le quartier. Mme Véronique Dallaire va demander un topo à la Ville de Québec à ce sujet.

25-01-11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la réunion à 20 h 29.

M ^{me} Lise Bilodeau,	M ^{me} Cynthia Fauteux,
Présidente	Secrétaire